



Transports scolaires Année scolaire 2024/2025 Elèves externes et demi-pensionnaires

✓ Elèves domiciliés dans la Métropole de Lyon

Pour les nouveaux et anciens abonnés du réseau TCL, les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires sont accessibles **depuis le 5 juin 2024** (pour une utilisation à compter 1^{er} septembre) sur le site internet <http://www.tcl.fr/rentree> .

Pour tout nouvel abonnement souscrit avant le 19/08/2023, la carte TCL est offerte.

Pour toute information complémentaire : www.tcl.fr/rentree

Les élèves utilisant le réseau S.N.C.F doivent également effectuer leur demande d'abonnement sur le site des TCL à l'adresse : [Combiné scolaire TCL + SNCF \(ASR\) | TCL](#) ; il n'existe plus de formulaire papier pour cet abonnement spécifique.

Les abonnements pour les élèves boursiers se réalisent uniquement en agence TCL.

Il est fortement conseillé de privilégier vos demandes par internet et de ne pas attendre septembre pour enregistrer vos abonnements (les prélèvements ne débuteront qu'à partir de septembre)

✓ Elèves domiciliés dans le Rhône HORS Métropole de Lyon

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires/étudiants du réseau des Cars du Rhône pour l'année 2024-2025 sont accessibles sur le site internet <http://www.carsdurhone.fr/scolaires> qui présente toutes les informations utiles (tarifs, règlement des transports, horaires, itinéraires, etc.)

Les élèves déjà inscrits pour 2023-2024 peuvent renouveler leur abonnement en ligne, en se munissant de leurs identifiants de connexion et de leur numéro de carte Oûra! Leur nouvel abonnement sera ensuite chargé sur la carte Oûra! déjà en leur possession.

Les familles ont jusqu'au **15 juillet 2024** pour avoir la garantie d'un titre valide dès la rentrée scolaire.

✓ Elèves domiciliés dans l'Ain

Vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le 13 mai 2024 (Pour une première demande, un changement de ligne ou un renouvellement) sur <http://www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain>

Si l'élève utilise le réseau SNCF, lors du déroulé de l'inscription, la famille devra indiquer, parmi un choix de gare, celle où elle souhaitera faire valider son titre ASR (chargement de l'abonnement) muni de la carte Ourà! Préalablement réceptionnée à domicile. Après instruction du dossier par l'Antenne de l'Ain, si l'élève est bien ayant-droit, son dossier sera transmis vers le gestionnaire régional de la billettique.

Une centrale d'appel à destination des usagers a été créée et mise en place depuis le 29 avril 2024. La plateforme téléphonique « Allo la Région vous transporte » est joignable au **04 8000 7000**.

Les familles ont jusqu'au **20 juillet 2024** pour s'inscrire ; au-delà de cette date une participation financière de 30 euros sera demandée.

✓ **Elèves domiciliés dans l'Isère**

Vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le 13 mai 2024 sur www.laregionvoustransporte.fr / rubrique Transports scolaires / Isère.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter la plateforme téléphonique « Allo la Région vous transporte » au **04 8000 7000**.

La date limite d'inscription est fixée au **20 juillet 2024**. Une majoration de 30 euros sera appliquée pour toute inscription postérieure à cette date.

➡ Pour tous renseignements complémentaires concernant les transports scolaires, vous pouvez contacter Mme GROBON au 04 72 98 20 70 (secrétariat du collège).